

Délibération n°39/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

***EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varcès, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, M.-F. ORTHOLAND, G. LAYDEVANT, R. CONTARD, V. UVIETTA, R. BOUVIER, D. FLEURY

EXCUSES : D. BALME (pouvoir à Valérie CAZAUX), D. METZGER (pouvoir à Joël BRAISAZ), T. LE FORESTIER (pouvoir à Marianne FOUILLÉ), C. SCORDEL (pouvoir à Renaud BOUVIER),

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Sylvain VALLON

Convocation du 19 juin 2025

**OBJET : JEUNESSE
MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
LOCAL DES JEUNES**

Madame Valérie CAZAUX explique que pour une meilleure visibilité de la gestion des inscriptions au séjour d'été du local des jeunes, un paragraphe spécifique a été ajouté au règlement intérieur de ce dernier proposé en annexe.

Ce paragraphe précise que les modalités d'inscriptions se feront en deux temps, valorisant l'engagement aux activités annuelles du LDJ.

Sur le rapport de Madame Valérie CAZAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires tel qu'annexé à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire

**Le Maire,
Cécile CURTET
Le 24 juin 2025**

Détail des votes :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

